

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport de la Commission de l'investissement, de la
technologie et des questions financières connexes
sur sa septième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 20 au 24 janvier 2003



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(31)/3
TD/B/COM.2/50
5 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport de la Commission de l'investissement, de la
technologie et des questions financières connexes
sur sa septième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 20 au 24 janvier 2003

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa septième session...	4
II. Déclarations liminaires.....	5
III. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement...	13
IV. Questions concernant les accords d'investissement.....	15
V. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.....	17
VI. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.....	19
VII. Application des conclusions concertées et des recommandations de la commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha	22
VIII. Décision de la Commission et déclarations de clôture.....	24
IX. Questions d'organisation.....	26
 <u>Annexes</u>	
I. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la commission.....	28
II. Thèmes des réunions d'experts en 2003	29
III. Participation	30

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SEPTIÈME SESSION

1. La Commission a pris note des documents établis par le secrétariat et du rapport sur les activités réalisées en 2002 («DITE Activities Report 2002»). Elle s'est félicitée des contributions du secrétariat à la recherche et à l'analyse des politiques, ainsi qu'au renforcement des capacités, en particulier dans le cadre du suivi du programme de travail de Doha dans les domaines de l'investissement et de la technologie, y compris la coopération mise en œuvre avec le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour l'exécution du programme d'assistance technique de la CNUCED.
2. La Commission a formulé les recommandations ci-après.
3. Conformément au paragraphe 21 de la Déclaration de Doha, le secrétariat devrait poursuivre ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse des politiques et du développement, ainsi que du renforcement des ressources humaines et des institutions, y compris en coopération avec d'autres organisations internationales. En outre, il devrait faciliter un échange continu d'informations et d'expériences entre négociateurs sur des questions d'investissement. Le secrétariat devrait également poursuivre son analyse approfondie des politiques et des mesures qui peuvent aider les pays en développement à attirer l'investissement étranger direct (IED) et à en profiter davantage pour leur développement, y compris par le biais d'examens de la politique d'investissement, du *World Investment Report* et d'autres travaux. Il devrait compléter ses travaux d'analyse dans ce domaine par la fourniture d'une assistance technique et d'une assistance pour le renforcement des capacités, visant notamment à aider les pays qui le demandent à moderniser leur législation. La Commission encourage en outre le secrétariat à poursuivre ses efforts en faveur du développement des relations interentreprises.
4. La Commission se félicite de la rencontre qui a eu lieu, sous la forme d'une réunion conjointe avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), entre décideurs et praticiens de la promotion de l'investissement. Elle invite la WAIPA à contribuer à la préparation de la onzième session de la Conférence.
5. Compte tenu de l'importance des examens de la politique d'investissement pour les États membres, la Commission invite le secrétariat à consacrer suffisamment de temps, le cas échéant, au cours de ses sessions à la présentation de ces examens et un échange d'expériences nationales.
6. La Commission se félicite du renforcement de la coopération et des programmes exécutés conjointement avec d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine de l'investissement, et elle invite les commissions régionales à participer à ses travaux et à contribuer ainsi à renforcer son propre rôle d'espace de dialogue entre États membres et organismes intergouvernementaux sur des questions concernant l'investissement.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a, au nom du Secrétaire général de la CNUCED, souhaité la bienvenue aux délégations. La septième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes se tenait à un moment important et difficile pour l'économie mondiale, qui demandait que des organisations telles que la CNUCED formulent des mesures adéquates.
2. L'évolution de l'économie mondiale en 2002 avait contribué à un recul partout dans le monde des flux d'investissement étranger direct (IED). Même si les pays en développement dans l'ensemble avaient été moins touchés que les pays développés, ce recul avait intensifié la concurrence entre les pays demandeurs d'IED, tout en obligeant les décideurs à réfléchir davantage encore aux mesures à prendre pour optimiser les contributions positives de l'IED au développement. Parmi les récentes activités menées par la CNUCED dans ce domaine figurait la publication du *World Investment Report 2002 (WIR 2002)*, plus particulièrement axé sur les liens entre l'IED et la compétitivité des exportations, le secteur des exportations étant celui où l'IED pouvait beaucoup contribuer à la compétitivité et à la balance commerciale d'un pays. Ce rapport serait également utile aux discussions qui auraient lieu à la réunion spéciale sur l'avenir des zones franches industrielles qui se tiendrait à Genève vers la fin de la semaine sous les auspices conjoints de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) et de la Commission. Un autre important exemple d'activités menées par la CNUCED était la réunion d'experts qui avait été convoquée sur «la contribution de l'IED au développement: politiques visant à accroître le rôle de l'IED dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des résultats économiques des pays d'accueil, compte tenu des interactions entre le commerce et l'investissement, aux niveaux national et international», et dont les débats avaient porté sur des domaines essentiels tels que les incitations, les conditions d'exploitation, les mesures prises par les pays d'origine, la responsabilité sociale d'entreprise, le droit de réglementation et les sauvegardes. Les délégations jugeraient sûrement utile de poursuivre le débat sur beaucoup de ces questions au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour de la Commission.
3. Le Secrétaire général adjoint a également attiré l'attention des représentants sur les récentes réunions des groupes d'experts sur les normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) et sur le droit et la politique de la concurrence, deux domaines devant retenir toute l'attention des décideurs.
4. Revenant à la question de l'action devant être menée par les décideurs dans le domaine de l'IED, il a souligné l'importance des activités d'assistance technique et de services consultatifs menées par le secrétariat pour aider les pays à attirer l'IED et en profiter pleinement. Il a mentionné les *Examens de la politique d'investissement* parmi les nombreuses activités conduites par le secrétariat dans ce domaine, dont la Commission serait saisie au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.
5. La CNUCED poursuivait une étroite coopération avec d'autres institutions internationales ayant compétence dans le domaine du commerce et de l'investissement, telles que l'OMC, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation

de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Agence multilatérale de garantie des investissements et la Société financière internationale. Ces organisations participeraient aux travaux de la Commission, dont ils renforceraient ainsi le rôle de lieu d'échanges entre États membres et institutions intergouvernementales.

6. À propos de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC prévue à Cancún et des difficultés économiques rencontrées par de nombreux pays développés et pays en développement, le Secrétaire général adjoint a souligné l'importance d'un échange productif de vues sur l'adoption de mesures économiques appropriées.
7. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a évoqué l'actuelle incertitude concernant l'évolution de l'économie mondiale et son impact sur les conditions économiques générales et les tendances de l'IED dans les pays en développement. Pour beaucoup de ces pays, l'IED représentait la plus grande partie de leurs ressources extérieures, et une diminution des apports d'IED impliquait donc une diminution des ressources servant à financer le développement. Le représentant a exprimé son inquiétude quant à l'intensification de la concurrence entre les pays pour attirer les flux d'IED.
8. Le Groupe des 77 souhaitait évaluer, à la présente session de la Commission, les implications du ralentissement de l'économie mondiale et débattre des enjeux de politique générale qui en résultaient, en tenant compte de la nouvelle dimension du programme de travail issu de la Conférence de Doha. Il était important de déterminer les politiques nationales qui étaient essentielles pour accroître les bienfaits procurés par l'IED à la fois dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine, étant donné que la marge de manœuvre pour aligner les politiques nationales sur les objectifs de développement devenait de plus en plus étroite.
9. Le Groupe des 77 souscrivait au programme de la CNUCED concernant les *Examens de la politique d'investissement* et demandait un renforcement de l'appui à ce programme, en particulier de l'appui financier pour aider les pays à appliquer les recommandations découlant des examens. Ces recommandations constituaient d'importantes lignes directrices pour l'amélioration des conditions d'investissement et la poursuite de l'analyse des politiques d'investissement non seulement dans les pays où cela avait déjà été fait, mais aussi dans d'autres pays d'accueil.
10. Le Groupe des 77 espérait que les délibérations de la Commission permettraient de définir un programme de travail concret à l'appui des efforts déployés par la CNUCED pour intégrer l'IED dans les stratégies de développement des pays membres du Groupe.
11. Le représentant de l'**Inde**, parlant au nom du **Groupe asiatique** et de la **Chine**, s'est déclaré préoccupé par le récent ralentissement de l'économie mondiale, qui rendait plus difficile la réalisation des objectifs de développement des membres du Groupe. Les efforts déployés pour relancer l'économie et accélérer la reprise devaient être appuyés par des flux réguliers de financement extérieur, principalement d'IED, plutôt que par des flux financiers à court terme et spéculatifs.
12. Le Groupe asiatique reconnaissait qu'il était de plus en plus important de concevoir et d'appliquer des politiques efficaces en matière d'IED pour que tous les pays puissent effectivement profiter des aspects positifs de la mondialisation. Il espérait que les discussions

de la Commission permettraient d'évaluer l'impact et l'efficacité des politiques et des mesures visant à accroître les effets positifs et à réduire les effets négatifs de l'IED, dans l'optique des objectifs de développement des pays d'accueil.

13. Le Groupe asiatique soulignait que ce devrait être aux pays d'accueil de définir leurs priorités de développement, et que les pays en développement devraient pouvoir déterminer les types d'investissement qu'ils souhaitaient accueillir, ainsi que les modalités et les conditions pour attirer cet investissement.

14. Étant donné les contraintes résultant des règles régissant l'investissement international, le Groupe asiatique espérait que les débats à la Commission permettraient d'approfondir la compréhension des politiques et des instruments qui étaient les plus importants du point de vue du développement, ainsi que leur impact potentiel. Les accords internationaux ne devaient pas limiter la capacité des gouvernements de réglementer, notamment dans les domaines économique, social, environnemental et administratif, et les questions concernant la préservation d'une autonomie nationale étaient de la plus grande importance pour l'économie des pays membres du Groupe. Il souhaitait déterminer de quelle façon des engagements de la part des pays d'origine et des sociétés transnationales (STN) pouvaient être exploités au mieux à l'appui des objectifs de développement des pays d'accueil.

15. Le Groupe asiatique appréciait et appuyait les travaux de la CNUCED dans le domaine de l'IED, et il espérait que les débats de la Commission permettraient d'identifier les questions de politique générale importantes pour l'évolution future de l'économie des pays membres du Groupe.

16. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a souligné le rôle qui incombait à l'État dans l'amélioration du climat des investissements et la promotion du développement en général. L'expérience récente avait montré qu'il fallait améliorer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les infrastructures. L'actuelle diminution des flux mondiaux d'IED appelait l'adoption de mesures aux niveaux national, bilatéral, régional et multilatéral, ainsi qu'un renforcement de la coopération entre pays d'origine et pays d'accueil en vue de stimuler les flux d'IED vers les pays en développement, en particulier les PMA.

17. Les PMA avaient déjà fait des efforts considérables à cet effet, en poursuivant des politiques de promotion du secteur privé, y compris de l'IED, afin d'accroître leur intégration dans l'économie mondiale. Cela avait été fait dans l'idée que l'investissement étranger direct pouvait jouer un rôle complémentaire et catalytique dans le renforcement des capacités productives locales.

18. Les PMA continuaient de mettre en place un environnement économique, juridique et politique favorable à l'investissement. Ils investissaient dans l'amélioration de leurs politiques commerciales, de leur système éducatif et de leur législation du travail, ainsi que dans le renforcement de leurs entreprises nationales. Des organismes de promotion de l'investissement avaient été créés pour soutenir ces efforts. Par ailleurs, de nombreux accords de promotion et de protection de l'investissement aux niveaux bilatéral, régional et interrégional avaient été conclus.

19. Toutefois, pour atteindre leurs objectifs, ces mesures devaient être accompagnées d'initiatives de la part des partenaires bilatéraux ou régionaux, avec notamment un appui au renforcement des ressources humaines et des mesures de renforcement des capacités,

la suppression des mesures restreignant l'investissement, l'amélioration de l'accès aux marchés et des mesures de facilitation des exportations des PMA vers les marchés des pays développés, l'organisation de forums de l'investissement et de forums commerciaux, des mesures de garantie et d'assurance des investissements, la fourniture de capital-risque, un appui aux programmes de relations interentreprises, la promotion du transfert de technologie, et l'application des engagements pris dans des accords bilatéraux, régionaux et interrégionaux concernant la promotion de l'IED.

20. Les PMA se félicitaient des activités menées par la CNUCED pour les aider à négocier des accords bilatéraux et pour promouvoir l'IED - conseils, échange d'expériences entre pays développés et PMA, création d'une instance de dialogue au niveau des entreprises. Ils espéraient que, pour consolider et accroître les progrès qu'ils avaient déjà accomplis, les pays partenaires augmenteraient leurs apports de ressources, y compris à la CNUCED, de façon à contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et du Programme d'action adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

21. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'Afrique, y compris l'Afrique du Sud, restait la région qui attirait le plus faible volume d'IED (d'après le *WIR 2002*). Les apports d'IED en Afrique avaient augmenté en 2001, mais ils avaient diminué d'environ 65 % en 2002, d'où les inquiétudes du Groupe africain concernant les stratégies de développement s'appuyant sur l'IED. Cette évolution suivait la tendance mondiale et résultait principalement de trois facteurs: un volume d'IED exceptionnellement élevé enregistré en 2001 du fait de deux grandes transactions réalisées au Maroc et en Afrique du Sud; la perte de confiance survenue à la suite de récents scandales financiers qui avaient assombri les perspectives de revenus des entreprises et freiné les plans d'investissement en Afrique; et l'incertitude politique dans quelques pays africains. La diversité des structures de l'IED en Afrique obligeait à évaluer les possibilités et les besoins pays par pays. Des mesures visant à accroître la capacité non seulement d'attirer l'IED, mais aussi d'en tirer profit dans le cadre des stratégies de développement régional étaient également importantes pour l'Afrique.

22. Les représentants de pays africains avaient tiré profit de leur participation à des réunions d'experts de la CNUCED et d'un partage d'expériences avec les pays en développement d'autres régions. Les *Examens de la politique d'investissement* réalisés dans sept pays africains et les *Guides de l'investissement* étaient utiles pour évaluer les forces et les faiblesses de la région. Les *Examens de la politique d'investissement* étaient un instrument précieux pour l'analyse et l'évaluation des politiques dans des pays qui considéraient l'IED comme un vecteur de développement pour pallier la pénurie de ressources, créer des emplois, stimuler le développement industriel par l'établissement de relations interindustrielles verticales, améliorer les compétences techniques et gestionnaires, et avoir accès aux marchés internationaux. Le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de politiques et de réglementations appropriées étaient essentiels pour la promotion de l'IED. Il était également important pour les pays africains de bénéficier d'une coopération internationale pour le renforcement de leurs capacités de négociation, et le programme de formation CNUCED-OMC était à cet égard extrêmement utile. Le Groupe africain espérait qu'un plus grand nombre de cours intensifs et de séminaires nationaux seraient organisés dans la région.

23. La coopération internationale, avec l'appui d'accords internationaux, devrait renforcer les politiques nationales visant à attirer l'IED et à en tirer profit. La question était de savoir

comment élargir le rôle des pays d'origine dans l'aide à apporter aux pays en développement pour attirer l'investissement, améliorer la technologie et renforcer la concurrence.

24. La représentante de la **Grèce**, parlant au nom de **l'Union européenne et des États d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, ainsi que de Chypre, Malte et la Turquie**, a remercié le secrétariat de la CNUCED d'avoir inscrit un large éventail de questions à l'ordre du jour de la Commission et d'avoir combiné la tenue de la session avec la Conférence annuelle de la WAIPA, de façon à permettre des échanges avec les représentants de la WAIPA sur des affaires courantes et d'importantes questions. Le *World Investment Report*, le plus connu de tous les rapports de la CNUCED, constituait une source d'informations de tout premier plan sur la recherche et les statistiques en matière d'IED; la livraison 2002 fournissait de précieux renseignements sur les STN et leur contribution au développement. L'Union européenne souscrivait aux conclusions du rapport concernant les principales forces qui alimenteraient l'expansion des systèmes de production internationale des STN, à savoir la libéralisation des politiques, l'ouverture des marchés nationaux, le changement technologique et le renforcement de la concurrence. Du point de vue de l'Union européenne, la contribution des STN à l'amélioration et l'accroissement des exportations des pays en développement, en rendant la production de ces pays plus compétitive, revêtait une importance particulière. Dans le même temps, les règles et accords de l'OMC, tels que ceux adoptés à Doha, contribueraient aussi à ce processus. L'IED pouvait jouer un rôle fondamental dans la croissance économique et le développement des pays d'accueil. Son importance pour le développement avait considérablement augmenté ces dernières années en raison de son rôle en tant que source essentielle de capitaux à long terme et du fait qu'il s'accompagnait d'un ensemble d'éléments comprenant non seulement des capitaux, mais aussi de la technologie, des capacités et des compétences de gestion, et un accès aux marchés extérieurs, tous éléments qui aideraient les pays dans leur développement et dans l'intégration de leurs capacités de production dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, il fallait évoquer les effets stimulants de l'IED sur le renforcement des capacités technologiques et le développement des entreprises locales à travers l'établissement de relations industrielles verticales.

25. L'IED représentait généralement un engagement à long terme vis-à-vis du pays d'accueil et contribuait sensiblement à la formation brute de capital fixe dans les pays en développement. Il avait plusieurs avantages par rapport à d'autres types de flux financiers, en particulier une plus grande stabilité et le fait qu'il ne créait pas d'obligations pour le pays d'accueil, comme on avait pu l'observer lors des crises financières de ces dernières années.

26. La représentante a insisté sur le rôle d'un environnement favorable à l'IED en tant que facteur essentiel pour attirer durablement des investisseurs. Cet environnement devait notamment comprendre les éléments suivants: un cadre juridique optimisant le potentiel d'attrait d'un pays vis-à-vis de l'IED; une infrastructure adéquate; une bonne gouvernance; un système judiciaire efficace; et le respect de l'état de droit. Les avantages résultant de telles conditions seraient nombreux et variés: rendre un pays plus attrayant pour les investisseurs étrangers, contribuer à une meilleure absorption de l'IED, réduire l'exode des capitaux et encourager l'investissement intérieur. Pour toutes ces raisons, la Commission européenne était une importante source de financement pour le renforcement des capacités et l'assistance technique. Enfin, la représentante a dit que les conclusions et recommandations de la Commission devraient être brèves et pragmatiques.

27. La représentante du **Bangladesh** a noté que la plupart des pays en développement avaient commencé à considérer l'IED comme une source de capitaux lorsque les flux de l'aide publique au développement (APD) avaient fortement diminué dans les années 90. Toutefois, les flux d'IED vers la plupart des pays en développement étaient restés faibles alors même que ces pays avaient libéralisé leurs régimes d'investissement et conclu de nombreux accords bilatéraux d'investissement. Alors que l'on pouvait s'attendre à ce que la plus grosse partie des flux d'IED se fasse entre le Nord et le Sud, la réalité montrait que l'IED restait concentré dans les pays développés. Les PMA représentaient seulement 0,5 % des flux mondiaux d'IED, et même au sein de ce groupe, l'IED était fortement concentré, cinq grands pays exportateurs de pétrole représentant plus de la moitié des flux vers les PMA. Pour les pays qui en étaient au même stade de développement que le Bangladesh, la question de savoir si l'IED favoriserait leur développement était secondaire, l'IED étant considéré comme un catalyseur plutôt que comme un moteur de croissance. L'expérience de l'Asie de l'Est montrait que pour ces pays, c'était la croissance économique qui entraînait l'IED et non le contraire, le comportement des STN et leur choix d'investissement ne correspondant pas forcément aux objectifs de développement des pays hôtes. Les investisseurs étaient influencés par trois grandes catégories de facteurs: la rentabilité escomptée des projets, la facilité avec laquelle les activités des filiales pouvaient être intégrées dans la stratégie mondiale d'une STN et le contexte général du pays hôte. Les deuxième et troisième facteurs favorisaient les pays développés et expliquaient pourquoi la plupart de l'IED y était concentré. S'agissant du premier point, la majorité des facteurs influant sur la rentabilité des investissements ne dépendait pas de la volonté des décideurs et leur laissait une très faible marge de manœuvre pour peser sur les décisions des STN en matière d'investissement. La CNUCED devrait intensifier ses travaux d'analyse dans six domaines:

28. Puisque l'adoption de politiques plus libérales à l'égard de l'IED ne suffisait pas à garantir ce type d'investissement, des mesures comme la privatisation pourraient être nécessaires pour attirer l'IED. Il fallait toutefois prêter la plus grande attention aux incidences de ces mesures car, par exemple, la privatisation pouvait avoir un effet contraire au but recherché si elle ne s'accompagnait pas de politiques appropriées en matière de concurrence et de libéralisation des échanges.

29. L'IED devait compléter l'investissement national et les incitations à l'investissement ne devaient pas pénaliser les investisseurs nationaux. Il fallait étudier les bénéfices nets de politiques discrétionnaires.

30. Étant donné que la formation de capital demeurait un phénomène national, les liens entre l'IED et la croissance devraient être examinés plus attentivement.

31. Adopter des politiques macroéconomiques stables était chose plus facile à dire qu'à faire et il n'existait aucun ensemble universel de politiques qui conviennent à tous les pays.

32. Les obstacles au commerce dans les pays de l'OCDE, en particulier pour les produits agricoles provenant de pays en développement, avaient des incidences négatives sur l'IED. Le secrétariat de la CNUCED devrait étudier les liens entre des droits de douane élevés dans les pays développés et les flux d'IED vers les pays en développement.

33. La forte augmentation des flux d'IED qui avait été enregistrée jusqu'à très récemment alors qu'il n'existait pas d'accord multilatéral sur l'investissement posait la question de savoir

si un tel accord était nécessaire. La CNUCED devrait étudier les incidences qu'aurait un accord sur une répartition efficace des ressources d'IED et sur les flux d'IED vers les pays en développement.

34. L'APD aux PMA axée sur les infrastructures matérielles et la valorisation du capital humain permettrait à ces pays d'attirer davantage d'IED en créant un cercle vertueux d'épargne et d'investissement.

35. Le représentant de la **Suisse** a félicité le secrétariat de la CNUCED pour la qualité et l'efficacité de ses travaux dans le domaine considéré. Il a fait référence en particulier aux activités concernant les accords internationaux d'investissement, aux *Examens de la politique d'investissement* et au *World Investment Report*. Il a aussi évoqué la qualité des réunions d'experts organisées par la Commission, en particulier celle sur l'expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale et celle sur la contribution de l'IED au développement. Comme il n'existait pas d'accord multilatéral en matière d'IED, la Suisse estimait que la CNUCED jouissait d'un avantage comparatif évident pour ce qui est de la coopération multilatérale dans ce domaine. S'agissant de la coordination des activités menées par la CNUCED et l'OMC, il était préférable, dans la mesure du possible, de réunir la Commission de la CNUCED en même temps que les groupes de travail compétents de l'OMC (cela se faisait déjà dans le domaine de la politique de concurrence et du commerce). La proposition du Groupe africain concernant le suivi des *Examens de la politique d'investissement* méritait d'être attentivement étudiée. Le représentant a souligné l'utilité du Guichet rapide (*Quick Response Window*) qui permettait de décaisser de façon souple et non bureaucratique des fonds en réponse aux demandes de coopération technique. Enfin, dans tous les domaines considérés, la CNUCED devrait recentrer ses travaux sur les accords internationaux d'investissement, les *Examens de la politique d'investissement* et le *World Investment Report* afin de ne pas disperser ses efforts.

36. La représentante du **Venezuela**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a fait observer que l'IED vers la région avait chuté de près de 30 % par rapport à l'année précédente du fait du ralentissement économique et des incertitudes d'ordre économique et politique dans quelques pays de la région. D'après le *WIR 2002*, il était très peu probable que la région retrouve prochainement le niveau d'IED qu'elle avait enregistré en 1999. Toutefois, malgré les difficultés économiques des pays de la région et d'ailleurs, certains secteurs et activités continuaient d'attirer presque autant d'IED qu'avant, en particulier le secteur manufacturier.

37. Il importait de renforcer les capacités nationales et de créer les infrastructures et les conditions nécessaires pour attirer l'IED, qui était bénéfique pour les objectifs des pays de la région en matière de développement. Il fallait aussi choisir et cibler le type d'IED qui contribuerait le mieux aux objectifs de développement d'un pays dans le cadre d'une stratégie cohérente et globale de promotion de l'investissement. À cet égard, les *Examens de la politique d'investissement* constituaient un outil d'analyse et d'évaluation précieux pour les pays qui s'efforçaient de créer un environnement plus favorable à l'investissement. Un appui solide avait été prêté dans le cadre des *Examens de la politique d'investissement* et un appui similaire devait être fourni pour mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue des examens.

38. S'agissant des travaux de la CNUCED dans le domaine des accords internationaux d'investissement, la représentante a mentionné les activités menées conjointement dans la région par la CNUCED et l'OMC (notamment un stage de formation au Pérou et des séminaires régionaux au Pérou et au Costa Rica) ainsi que les ateliers organisés à l'intention de représentants de missions à Genève. La tâche était ardue pour les pays qui devaient trouver un équilibre entre l'objectif d'instaurer un cadre politique stable, fiable et transparent et la nécessité de préserver une marge de manœuvre suffisante pour réaliser leurs objectifs de développement. Les activités de la CNUCED permettaient de déterminer les obligations des pays d'accueil, des investisseurs et des pays d'origine s'agissant de promouvoir les investissements à l'étranger, y compris le transfert de technologie. La Commission pourrait étudier comment les pays d'origine pourraient mieux aider les pays en développement à attirer l'IED, à améliorer leurs capacités technologiques et à promouvoir la concurrence.

39. Enfin, la CNUCED devait participer pleinement à la mise en œuvre des décisions de la Conférence de Doha concernant l'investissement, car celles-ci mettaient l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles comme moyens d'assurer le développement.

40. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises**, évoquant les déclarations faites par certains groupes au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour, a fait en particulier référence aux liens entre l'IED et la croissance. Il était incontestable que l'investissement en général était un facteur clef de la croissance économique. Cela étant vrai, que l'investissement soit étranger ou national, il en découlait que l'IED accompagnait certes, mais engendrait aussi la croissance.

Chapitre III

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE CONCERNANT L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

41. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement:
Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/44)

«Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution de l'IED au développement:
politiques visant à accroître le rôle de l'IED dans l'amélioration de la compétitivité des
entreprises et des résultats économiques des pays d'accueil, compte tenu des interactions
entre le commerce et l'investissement, aux niveaux national et international»
(TD/B/COM.2/48-TD/B/COM.2/EM.12/3)

«La contribution de l'investissement étranger direct au développement: politiques visant
à accroître le rôle de l'IED aux niveaux national et international - Questions de politique
générale à examiner: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/EM.12/2)

Résumé établi par le Président

42. Le Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté le point 3 de l'ordre du jour, tandis que le Président de la Réunion d'experts sur la contribution de l'IED au développement, tenue en novembre 2002, présentait le rapport de cette réunion.

43. Il a été noté qu'avec la baisse sensible de l'IED, les politiques nationales visant à attirer cet investissement et à en tirer profit jouaient un rôle de plus en plus important dans la réalisation de l'objectif ultime d'une optimisation de la contribution de l'IED à la croissance et au développement. Les pays devaient davantage se préoccuper non seulement du volume de l'IED, mais aussi de sa qualité. Les politiques nationales avaient également un rôle fondamental à jouer concernant les possibles incidences négatives de l'IED. (Quelques représentants ont évoqué des problèmes de balance des paiements, l'éviction d'entreprises locales et des pratiques commerciales restrictives.)

44. Les politiques des pays d'accueil couvraient un large éventail de domaines et de mesures, et il était important que les initiatives en matière de promotion des IED soient cohérentes et correctement intégrées dans la stratégie globale de développement des pays. Le manque de ressources imposait de rechercher les politiques les plus efficaces.

45. Des diverses politiques mentionnées à cet égard, le présent résumé n'indique que celles qui ont été évoquées par des représentants. Très souvent, les débats ont fait écho à ceux de la Réunion d'experts de novembre 2002.

46. Il a particulièrement été fait mention de la mise en place d'un cadre macroéconomique stable, d'un environnement favorable à l'investissement reposant sur des règles prévisibles, claires et transparentes afin de réduire les risques. Plusieurs représentants ont également jugé extrêmement important qu'il existe une politique de concurrence adéquate.

47. Le renforcement des capacités intérieures était un élément déterminant du renforcement de la capacité d'attirer des IED de qualité et d'en tirer profit. Des mesures spécifiques étaient également nécessaires pour établir des synergies bénéfiques entre l'IED et l'économie locale et pour encourager le transfert de technologie. La promotion de relations interindustrielles entre filiales étrangères et entreprises locales pouvait contribuer au transfert de connaissances et de technologie, à l'amélioration des capacités intérieures et à un certain enracinement des filiales étrangères.

48. Le rôle d'une promotion dynamique de l'investissement a été évoqué. La concurrence accrue entre les pays en tant que destinations des flux d'IED avait conduit beaucoup à adopter une approche plus ciblée de la promotion de l'investissement. Dans ce contexte, les filiales étrangères déjà installées représentaient un important groupe d'investisseurs à prendre en considération. Si le ciblage pouvait aider les pays à concentrer plus étroitement leurs efforts de façon à réduire leur déficit d'informations, ils devaient être conscients des risques et des coûts qui y étaient associés. Dans quelques pays, l'organisme de promotion des investissements jouait un rôle actif de sensibilisation de mobilisation.

49. Une grande partie des débats a porté sur les incitations et les critères de résultats ou contraintes d'exploitation. Les risques ont été évoqués d'une fuite en avant dans la surenchère aux incitations, d'où la nécessité d'une coopération internationale à cet égard. Les représentants ne sont pas parvenus à un consensus quant à l'efficacité des critères de résultat ou contraintes d'exploitation. Certains ont évoqué, à partir de données empiriques, les incidences contre-productives de ces critères, mais d'autres ont cité des exemples d'expérience positive; les travaux en cours de la CNUCED sur une analyse de l'expérience en la matière de certains pays développés et pays en développement ont également été examinés.

50. De nombreux représentants ont souligné que les politiques devaient refléter les réalités propres à un pays et qu'elles devaient évoluer dans le temps. Dans ce contexte, beaucoup ont insisté sur la nécessité de préserver une marge de manœuvre suffisante pour la poursuite des objectifs des politiques nationales, ainsi que sur l'importance du droit de réglementer. Il a particulièrement été fait mention de la nécessité pour les PMA de bénéficier d'un traitement spécial et différencié dans l'application de divers accords internationaux.

51. Quelques représentants ont noté que les politiques des pays d'accueil pouvaient être complétées par des efforts de la part des pays d'origine, ainsi que par des dispositions relatives aux obligations incombant aux investisseurs. Les apports de capitaux privés (notamment d'IED) devaient être associés à l'aide publique au développement pour la création d'infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles. Selon plusieurs représentants, il fallait étudier le rôle potentiel des mesures pouvant être prises par les pays d'origine dans le contexte des accords internationaux d'investissement. Certains ont également évoqué la responsabilité sociale des entreprises à propos de l'équilibre à trouver entre droits et obligations des investisseurs en matière d'investissement international.

52. Un certain nombre de questions concernant les liens entre politiques nationales et accords internationaux d'investissement ont été abordées, dont l'importance de la protection des investissements (y compris la protection contre les expropriations et le règlement des différends), la définition de l'investissement, la transparence, et la flexibilité des accords. L'examen détaillé de ces questions a toutefois été renvoyé au débat sur le point 4 de l'ordre du jour.

Chapitre IV

QUESTIONS CONCERNANT LES ACCORDS D'INVESTISSEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

53. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Questions concernant les accords d'investissement: Note du secrétariat de la CNUCED»
(TD/B/COM.2/45)

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier l'investissement étranger direct»
(TD/B/COM.2/41 - TD/B/COM.2/EM.11/3)

«Expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier l'investissement étranger direct: Note du secrétariat de la CNUCED»
(TD/B/COM.2/45 - TD/B/COM.2/EM.11/2).

Résumé établi par le Président

54. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Chef du Service des politiques d'investissement et du renforcement des capacités de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises s'est référé à la note du secrétariat ainsi qu'au rapport de la Réunion d'experts sur l'expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier l'investissement étranger direct. Étant donné l'ampleur du champ couvert par les accords internationaux d'investissement, les débats de la Réunion d'experts donnaient une vue structurée des éléments communs à ces instruments et de leurs différences. Après avoir évoqué les conclusions des experts concernant la contribution au développement et comment celle-ci pouvait être effectivement abordée et traitée dans les accords internationaux d'investissement, le Chef du Service a fait observer que la Réunion d'experts avait établi une sorte de liste de contrôle ou liste récapitulative qui pouvait être utilisée dans les discussions sur les règles en matière d'investissement international.

55. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants ont souligné que l'élaboration d'accords internationaux en matière d'investissement (aux niveaux bilatéral, régional et interrégional) était importante pour renforcer l'aspect attractif des pays en tant que destination d'IED. Parallèlement, il restait indispensable de préserver une marge de manœuvre suffisante dans la conduite de la politique nationale pour la poursuite des objectifs de développement.

56. Les accords internationaux d'investissement, leurs normes et leurs dispositions pouvaient être à cet égard utiles d'un certain nombre de façons, notamment par des dispositions prévoyant une certaine flexibilité de la structure des accords (établissement de listes positives de type AGCS, par exemple), des dispositions relatives aux accords proprement dits (en particulier

limitations du champ d'application, exceptions, dérogations), ou encore l'application même des accords (traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, y compris des niveaux asymétriques d'engagement et des phases transitoires de mise en œuvre). Dans le même temps, le niveau d'engagement déterminait la valeur ajoutée que chaque pays pouvait retirer d'un accord international d'investissement. Pour certains représentants, la transparence était un important élément des politiques et des mesures nationales.

57. Le droit de réglementer était à mentionner dans ce contexte, en particulier la reconnaissance de l'intérêt général dans la poursuite d'objectifs concernant la sécurité, la santé, la morale, etc. Les exceptions étaient également importantes, en particulier celles qui concernaient des mesures de protection de la balance des paiements.

58. La promotion de l'investissement et un soutien actif (assistance technique, mesures prises par les pays d'origine) pouvaient également jouer un rôle à cet égard. En particulier, l'assistance technique au cours des phases de prénégociation, de négociation et de mise en œuvre des accords pouvait être importante et viser à améliorer la transparence et le savoir-faire pour la promotion des investissements ainsi que le renforcement et l'amélioration des capacités nationales. L'utilité des organismes de promotion de l'investissement pour une mobilisation dynamique à cet égard a été mise en avant. Il a également été question de la nécessité de prévoir des moyens spéciaux pour apporter un appui aux pays en développement en matière de règlement des différends.

59. Les mesures prises par les pays d'origine – à la fois les mesures directement liées à l'investissement (par exemple, assurance investissement et appui financier direct) et les mesures indirectement liées au commerce (par exemple, mesures concernant l'accès aux marchés) – pouvaient être importantes. Des mesures visant à optimiser les effets positifs de l'IED et à réduire le plus possible les incidences négatives ont également été examinées. Les accords internationaux d'investissement pouvaient aider à renforcer la transparence, la stabilité et la prévisibilité des mesures prises par les pays d'origine.

60. On a aussi évoqué la responsabilité sociale des entreprises. Les Principes directeurs de l'OCDE ont été mentionnés dans ce contexte, de même que l'importance de la réglementation intérieure.

61. Enfin, la participation de tous les acteurs intéressés au processus d'élaboration des accords internationaux d'investissement pouvait garantir un résultat positif et bénéfique pour tous et un juste équilibre des droits et des obligations.

62. Il est ressorti de la discussion un certain nombre de questions que le secrétariat devrait aborder dans ses travaux futurs, de l'avis de la Commission. Le secrétariat a également informé la Commission de ses travaux relatifs à une «deuxième génération» d'études consacrées à des questions intéressant les pays en développement dans le contexte des discussions et des débats sur l'investissement après la Conférence de Doha.

Chapitre V

EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT: ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES NATIONALES

(Point 5 de l'ordre du jour)

63. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Summary of the deliberations of the Investment Policy Review of Botswana and Ghana»
(TD/B/COM.2/49)

Résumé établi par le Président

64. Le secrétariat de la CNUCED a informé la Commission de ses travaux sur les examens de la politique d'investissement. À ce jour, la CNUCED avait réalisé 10 examens et entrepris des activités de suivi pour quatre pays – Botswana, Équateur, Maurice et Ouganda. En 2003, six nouveaux examens seraient réalisés; il était également prévu de réaliser des examens de la politique d'investissement dans dix autres pays pour lesquels un financement restait toutefois à trouver. La CNUCED espérait en outre pouvoir répondre aux demandes d'assistance complémentaire pour la mise en oeuvre des recommandations découlant des examens. Un système appelé Scorecard serait prochainement mis en place pour faciliter le suivi de cette mise en oeuvre. La CNUCED avait également mis au point un outil web permettant aux décideurs de comparer les politiques en matière d'IED de différents pays. Un examen de la politique d'investissement du Lesotho aurait lieu le 24 avril 2003, immédiatement avant l'examen de la politique commerciale de l'Union douanière de l'Afrique australe à l'OMC. Un examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Iran était également prévu cette année.

65. Cinq pays (Ouganda, Botswana, Équateur, Ghana et Éthiopie) ont informé les participants de la suite donnée à leur examen de la politique d'investissement. Au nombre des mesures prises figuraient l'élaboration d'une stratégie en matière d'IED, intégrée dans un plan national de développement entériné par le Président du pays; la rédaction d'une législation sur l'investissement plus favorable aux investisseurs; et des réformes institutionnelles et administratives telles que la rédaction d'une charte des services à la clientèle visant à définir clairement les délais de prestation des services fournis par des institutions aux investisseurs, la création d'infrastructures telles que des zones polyvalentes et des ports intérieurs, la reconfiguration de l'organisme de promotion de l'investissement en guichet unique, et la création de conseils ou comités consultatifs composés de représentants des secteurs public et privé. Il a également été souligné que les examens de la politique d'investissement étaient rattachés aux travaux d'autres institutions dans un souci de cohérence. Deux pays qui n'avaient pas encore trouvé un financement pour leurs activités de suivi ont dit qu'ils avaient déjà commencé de rédiger un code de l'investissement. L'un de ces pays avait programmé des activités de renforcement des capacités de son organisme de promotion de l'investissement sur une période de deux ans, et un appui était recherché auprès de donateurs. Un pays a indiqué qu'il avait enregistré des apports substantiels d'IED pour le lancement de nouveaux projets faisant l'objet de licences, et il en avait découlé un recul notable de la pauvreté. Un autre pays a dit qu'il avait bénéficié des compétences techniques de la CNUCED pour la mise au point d'un système

électronique de promotion de l'investissement fournissant aux investisseurs une information détaillée sur les possibilités et les perspectives d'investissement, y compris une sélection de projets.

66. D'autres représentants ont exprimé leur satisfaction des travaux relatifs aux examens de la politique d'investissement, considérés comme un important instrument pour les pays qui souhaitaient améliorer leur politique d'investissement, en particulier pour accroître les flux d'IED et favoriser une réduction de la pauvreté. Il a été noté que les échanges d'expériences en la matière étaient profitables aux pays. Il a été demandé au secrétariat de continuer à rechercher un financement pour les nombreuses demandes auxquelles il n'avait pas été donné suite. Il a également été souligné que le soutien du suivi des recommandations et l'assistance technique à fournir aux pays étaient extrêmement importants. Un pays qui avait engagé des activités de suivi concernant son examen de la politique d'investissement quelques années auparavant a recommandé une révision des examens après quelques années, ce qui permettrait de faire le bilan de ce qui avait été accompli et de déterminer les changements à apporter pour donner un nouvel élan aux stratégies mises en œuvre.

67. En conclusion des débats, le Président a noté que le programme de travail relatif aux examens de la politique d'investissement était désormais bien établi et donnait satisfaction, mais qu'il fallait s'attaquer au problème du financement pour répondre aux demandes croissantes des pays, ainsi qu'aux demandes d'activités de suivi. La suggestion faite par la CNUCED d'instituer un système de suivi/contrôle de l'application des recommandations issues des examens a également été bien accueillie.

68. La Commission a pris note de la présentation des examens de la politique d'investissement du Botswana et du Ghana (document TD/B/COM.2/49).

Chapitre VI

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

69. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa dix-neuvième session» (TD/B/COM.2/47 – TD/B/COM.2/ISAR/17)

«Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa quatrième session» (TD/B/COM.2/42 – TD/B/COM.2/CLP/32)

Résumé établi par le Président

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

70. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a présenté le rapport du Groupe sur sa dix-neuvième session, à laquelle avaient assisté plus de 180 participants venus de 52 États membres, soit une participation en hausse de 15 % par rapport à celle de la dix-huitième session. On avait compté parmi les participants des représentants d'autorités de réglementation de la comptabilité et de l'information financière ainsi que d'organismes de normalisation, et des représentants d'organismes comptables nationaux, régionaux et internationaux, d'entreprises comptables, des milieux universitaires et du secteur privé. Les discussions avaient été concentrées sur les deux principaux points de l'ordre du jour, à savoir a) la transparence et l'information pour la gouvernance d'entreprise, et b) la comptabilité des petites et moyennes entreprises (PME).

71. Le Groupe avait abordé la question de la gouvernance d'entreprise conformément à la demande formulée par les États membres à la dixième session de la Conférence à Bangkok en février 2000. À la lumière de quelques faillites récentes, qui avaient entraîné un effondrement de la confiance des investisseurs, la dix-neuvième session du Groupe avait été précédée d'une table ronde sur la transparence et l'information attendues des entreprises, et les moyens de restaurer la confiance des investisseurs. L'objectif de cette table ronde avait été de donner aux experts du Groupe la possibilité d'examiner des événements récents et d'y réagir dans le contexte de leurs travaux. Les discussions, organisées par la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises en coopération avec le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprises et le Department for International Development du Royaume-Uni, avaient réuni 80 participants environ.

72. Concernant le premier grand point de l'ordre du jour, le Président a dit que le Groupe avait examiné un rapport sur la transparence et l'information pour la gouvernance d'entreprise établi par le secrétariat de la CNUCED à partir des discussions tenues par un groupe consultatif

informel. Après examen du rapport et de ce qui pouvait être divulgué concernant la gouvernance d'entreprise, les experts avaient suggéré que le rapport soit examiné plus avant avec des bailleurs de fonds. Ils s'étaient félicités de l'objectif affiché par le rapport d'aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer leurs propres lignes directrices pour l'application de principes universels de gouvernance d'entreprise. Ils étaient convenus que ce rapport illustrait fort bien la convergence d'opinions qui existait sur le contenu de l'information relative à la gouvernance d'entreprise. Ils avaient en outre reconnu la nécessité de poursuivre les travaux sur des prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise; une coopération étroite avec d'autres initiatives multilatérales et régionales dans ce domaine, en particulier avec le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprises, s'imposait à cet égard.

73. Concernant le deuxième grand point de l'ordre du jour (comptabilité des PME), le Président a dit que le Groupe avait examiné et approuvé des lignes directrices renforcées mises au point par un groupe consultatif spécial, sur la base des délibérations du Groupe de travail à ses dix-septième et dix-huitième sessions. Ces lignes directrices devaient fournir aux PME aux différents stades de leur croissance des systèmes de comptabilité et de publication compatibles à la fois avec leurs besoins et avec les normes d'information financière élaborées par le Comité international des normes comptables (IASB). Le document serait très prochainement diffusé pour observations auprès des parties intéressées; une fois les résultats du dépouillement de ces observations intégrés dans le document par le groupe consultatif spécial, les directives seraient publiées vers la fin de l'année en tant que document final sous l'autorité du Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts.

74. Le Président a ensuite présenté la suite donnée à la quinzième session (comptabilité environnementale) et à la seizième session (renforcement de l'enseignement de la comptabilité et des qualifications professionnelles) du Groupe, ainsi que d'autres activités telles que la publication et la diffusion d'informations et les relations avec d'autres organisations internationales et régionales, publiques et privées.

75. Un certain nombre de représentants ont dit que leur gouvernement appuyait les travaux de l'ISAR et se félicitait de l'initiative récemment prise concernant la gouvernance et la transparence des entreprises. Un représentant a souligné tout l'intérêt de ces travaux compte tenu du manque de connaissances professionnelles dans les pays en développement, en particulier dans les PMA. Un autre participant a insisté sur l'importance des études de cas sur la transparence en matière de gouvernance d'entreprise, ainsi que sur la nécessité de coordonner les activités du Groupe avec celles d'autres organisations internationales. Un autre représentant a loué le Groupe pour la qualité et l'utilité de ses travaux et a mentionné l'importance des lignes directrices pour la comptabilité des PME, ainsi que d'une plus large diffusion des résultats des travaux de l'ISAR. Il a également été dit au cours des débats que le Groupe devait poursuivre ses travaux et que des ressources appropriées devaient être mobilisées à l'appui de ses activités.

Décision de la Commission

76. La Commission a pris note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (document TD/B/COM.2/47 – TD/B/COM.2/ISAR/17), a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le chapitre I de ce document, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingtième session du Groupe.

Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

77. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et a évoqué les travaux de la CNUCED dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. Les activités de la CNUCED concernant le renforcement des capacités en matière de concurrence avaient deux grands objectifs: a) l'objectif à long terme de créer une culture de la concurrence partout dans le monde, notamment en aidant les pays en développement, les PMA et les pays en transition, ainsi que des groupements sous-régionaux et régionaux d'États, à adopter et à appliquer une législation sur la concurrence; et b) l'objectif à court terme d'aider ces pays, en particulier les PMA, à participer effectivement aux négociations à l'OMC, comme indiqué dans les paragraphes 23 à 25 de la Déclaration de Doha. Le représentant a également donné un aperçu de l'assistance fournie par la CNUCED en 2002.

78. À sa quatrième session, outre le suivi des activités de coopération technique de la CNUCED, le Groupe intergouvernemental d'experts avait examiné les liens entre politique de concurrence, compétitivité et concurrence, et avait tenu des discussions approfondies sur: a) l'équilibre à trouver entre le contrôle des fusions et les concentrations, d'une part, et la capacité des entreprises locales de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, d'autre part; et b) les relations entre les autorités chargées de la concurrence et le secteur réglementé, y compris les monopoles naturels et les services de distribution privatisés. À la fin de ses travaux, le Groupe avait adopté l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session ainsi que des conclusions concertées recommandant la poursuite et le renforcement des travaux de la CNUCED dans ce domaine; il avait pris note avec satisfaction du rapport de synthèse des quatre séminaires régionaux organisés après Doha et avait invité le secrétariat à poursuivre ses efforts concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Doha; et il avait demandé au secrétariat d'établir un rapport sur la façon d'appliquer d'éventuels accords internationaux sur la concurrence aux pays en développement pour leur permettre d'adopter ou de mettre en œuvre un droit et une politique de la concurrence (octroi d'un régime préférentiel ou différencié, par exemple), ainsi qu'une étude sur le rôle de différents mécanismes possibles de règlement des différends ou d'autres formules envisageables, comme l'examen collégial librement consenti, dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. Le Groupe avait en outre demandé au secrétariat d'établir une version entièrement révisée et actualisée de la loi type sur la concurrence, à partir des propositions reçues des États membres. Le représentant a dit que le secrétariat de la CNUCED avait commencé de préparer la cinquième session du Groupe de travail, notamment en organisant une réunion spéciale d'experts chargée d'examiner la loi type sur la concurrence, devant se tenir à Genève le 19 février 2003.

Décision de la Commission

79. La Commission a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (document TD/B/COM.2/42 – TD/B/COM.2/CLP.32), a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le chapitre I du document et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe.

Chapitre VII

APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE DOHA

(Point 7 de l'ordre du jour)

80. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha» (TD/B/COM.2/46)

«DITE Activities Report» (DITE/OD/DOC/03/01).

Résumé établi par le Président

81. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a donné un aperçu de l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, ainsi que des activités de la Division en 2002. Il a indiqué les principales orientations des travaux du secrétariat dans le domaine de l'investissement - en tant qu'activités fondamentales de la CNUCED - ainsi que dans les domaines de la technologie et du développement des entreprises. Il a mis en avant les activités de coopération technique entreprises par la CNUCED dans le domaine des accords internationaux d'investissement en 2002, y compris en application d'activités relatives au commerce et à l'investissement découlant de la Déclaration de Doha; ces activités étaient exécutées en étroite coopération avec l'OMC et d'autres organisations.

82. Le représentant du secrétariat de l'OMC a présenté le programme conjoint OMC/CNUCED d'activités de coopération technique pour 2003. Se référant au document intitulé «Activités d'assistance technique en 2002 en application du paragraphe 21 de la Déclaration ministérielle de Doha» (WT/WGTI/W/151), il a souligné que la coopération entre la CNUCED et l'OMC avait contribué au succès des projets.

83. Un évaluateur indépendant a présenté les résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme de travail de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement. L'évaluation révélait un niveau élevé de qualité quant à l'application du programme et de réalisation des objectifs, avec un impact positif et mesurable. Il avait été constaté que les pays membres de la CNUCED et de l'OMC, en particulier les pays en développement, avaient tiré profit de ces activités et comptaient beaucoup sur leur poursuite et leur renforcement. Il était recommandé de renforcer les ressources humaines et financières, au moyen à la fois du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires, afin de garantir la poursuite dans de bonnes conditions du programme. Il a été souligné que les activités de la CNUCED, loin de se limiter à des questions concernant l'OMC, devaient aussi être axées sur des questions à long terme concernant les accords internationaux d'investissement à tous les niveaux.

84. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants se sont félicités des travaux de la Division, en évoquant de façon positive diverses publications établies par la Division en 2002,

ainsi que divers programmes de coopération technique, en particulier les programmes engagés à la suite de la Déclaration ministérielle de Doha. Beaucoup de pays en développement avaient profité de ces activités.

85. Quelques délégations ont dit que les paragraphes de la Déclaration de Doha traitant de l'investissement présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement et que des activités supplémentaires de renforcement des capacités et des institutions seraient donc utiles aux niveaux national et international, en particulier dans les PMA.

86. Il a été souligné qu'il fallait améliorer la compréhension des liens entre commerce et investissement et déterminer comment ces liens pouvaient être renforcés, aux niveaux national et international, dans le but de développer les capacités d'exportation et d'intensifier l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Chapitre VIII

DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

Décision de la Commission

87. À sa séance plénière de clôture, le 24 janvier 2003, la Commission a adopté des recommandations concertées (voir le chapitre I).

Déclarations de clôture

88. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a dit que la présence de spécialistes à la session avait enrichi les débats.

89. Le représentant du **Venezuela**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a réitéré l'attachement de son groupe aux travaux de la Commission.

90. Le représentant du **Bénin** a dit que son gouvernement était convaincu des incidences positives de l'IED sur le développement. Parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, il a dit que ces pays exhortaient leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux à les aider à tenir leur rang dans ce domaine.

91. Le représentant de la **Suisse** a souligné la qualité manifeste des travaux de la Commission et a dit que la Suisse accordait une priorité élevée aux questions d'investissement. Si les discussions relatives à l'établissement du résumé du Président s'étaient quelque peu écartées de la procédure habituelle, cela pouvait être attribué à la nouveauté de cette pratique au niveau de la Commission. Les discussions de la Commission avaient été concentrées sur des questions de fond et avaient donné des résultats concrets avec un minimum d'effort, et cela devrait servir de modèle pour les autres commissions. La Suisse appréciait particulièrement les mesures prises par le secrétariat concernant les recommandations formulées par la Commission en 2002, ainsi que les examens de la politique d'investissement.

92. Pour ce qui était des aspects négatifs, le débat interactif aurait pu être davantage interactif, en particulier entre les représentants, et entre ceux-ci et les spécialistes; il fallait revoir les modalités de ce débat. Par ailleurs, l'objectif fixé à Bangkok, à savoir que chaque fois que possible, les sessions des commissions ne dépassent pas cinq jours, n'avait pas été réellement respecté, puisque pas un seul jour, la Commission n'avait utilisé la totalité des six heures de séance qui lui étaient allouées. Il fallait avoir davantage de souplesse pour passer au point suivant de l'ordre du jour lorsque l'examen d'un point était achevé plus tôt que prévu.

93. Le représentant de la **Grèce**, parlant au nom de l'**Union européenne et des États d'Europe centrale et orientale associés à l'UE, ainsi que de Chypre, Malte et la Turquie**, a dit que les efforts faits pour améliorer le mécanisme intergouvernemental devaient se poursuivre, et que les sessions de la Commission devraient être limitées à trois jours.

94. Le représentant de la **Chine** s'est déclaré satisfait d'une réunion qu'il a qualifiée de positive et productive.

95. Le représentant du **Bangladesh** a dit qu'aux futures sessions, il conviendrait d'envisager d'autres modalités que l'établissement d'un résumé du Président en tant que résultat de la réunion.

96. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED** a dit que la présente session de la Commission était la première à avoir lieu depuis l'examen à mi-parcours réalisé à Bangkok en 2002, et que l'on pouvait espérer que l'expérience acquise en matière de procédures au cours de la semaine écoulée serait utilisée pour les sessions des autres commissions en février. Il était à noter que certains thèmes abordés à la session étaient techniquement difficiles et politiquement sensibles. L'information fournie sur les activités et l'expérience d'autres organisations internationales avait été utile, de même que la réunion conjointe avec la WAIPA. On pourrait peut-être aussi envisager la participation de représentants du secteur privé à l'avenir.

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

97. La septième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 24 janvier 2003. Au cours de la session, la Commission a tenu deux séances plénières et huit séances informelles; la session a été ouverte le 20 janvier 2003 par M. Karl Sauvant, Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

98. À sa séance plénière, le 20 janvier 2003, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Vladimir Malevich (Biélorus)

Vice-Présidents: M. Arthayudh Srisamoot (Thaïlande)
M. Rafael Paredes (Équateur)
M. Hossam Hussein (Égypte)
M. Douglas Griffith (États-Unis)
M. Jean-Luc Le Bideau (France)

Rapporteur: M^{me} Visitacion Asiddao (Philippines)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

99. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/43; l'ordre du jour de la septième session se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
4. Questions concernant les accords d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.

7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

**D. Ordre du jour provisoire de la huitième session
de la Commission**

(Point 8 de l'ordre du jour)

100. À sa séance plénière de clôture, le 24 janvier 2003, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa huitième session (voir l'annexe I) et les thèmes proposés pour les réunions d'experts en 2003 (voir l'annexe II).

E. Adoption du rapport de la Commission

(Point 10 de l'ordre du jour)

101. À sa séance plénière de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.2/L.18), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
 4. Questions concernant les accords d'investissement.
 5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
 6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
 7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
 8. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport de la Commission.
-

Annexe II

THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2003

Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'IED

1. La CNUCED a réalisé 10 examens de la politique d'investissement. À partir de cette expérience, la Réunion d'experts pourrait, pour les pays qui ont participé à un tel examen, déterminer les recommandations de politique générale qui ont été adoptées pour accroître la compétitivité et en apprécier l'application à travers la présentation d'études de cas. Le secteur privé serait invité à participer aux débats sur l'évaluation de l'efficacité de ces mesures pour ce qui est d'attirer et d'exploiter avec profit l'IED.

Réunion d'experts sur l'IED et le développement

2. Les pays d'accueil s'efforcent d'attirer des IED pour de nombreuses raisons en vue de promouvoir leur développement à long terme. À la base de leurs efforts on trouve une volonté d'accroître la compétitivité. Les questions qui doivent retenir l'attention dans ce contexte sont diverses et comprennent, en particulier, le type d'IED que les pays d'accueil attirent (plus de la moitié concernent le secteur des services) ainsi que les diverses règles et réglementations qui influent sur la compétitivité, compte tenu de la nécessité de renforcer la contribution au développement de l'IED.

Annexe III

PARTICIPATION

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

Allemagne	Malaisie
Angola	Malte
Arabie saoudite	Maroc
Argentine	Maurice
Autriche	Mauritanie
Bangladesh	Mexique
Bénin	Népal
Bulgarie	Nicaragua
Canada	Pakistan
Chine	Paraguay
Colombie	Pays-Bas
Costa Rica	Philippines
Égypte	Pologne
Équateur	Portugal
Espagne	République arabe syrienne
États-Unis d'Amérique	République démocratique du Congo
Éthiopie	République de Moldova
ex-République yougoslave de Macédoine	République dominicaine
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Sri Lanka
Grèce	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Tunisie
Iraq	Turquie
Italie	Venezuela
Jamahiriya arabe libyenne	Yougoslavie
Japon	Zambie
Jordanie	Zimbabwe
Kenya	
Lesotho	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Ligue des États arabes
Organisation de l'unité africaine.

3. Une institution spécialisée et une institution apparentée étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Confédération internationale des syndicats libres
Réseau du tiers monde.
